



N° 125
AVRIL 2017

BULLETIN MUNICIPAL



Enrobé et barrières de protection sur la
Route de Mantes au droit de l'école.



Réfection du tapis rue de la Vallée.



Eclairage et Sente de la Croix
Saint Nicolas.

Contacts :

Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21

Mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr

<http://www.jouy.mauvoisin.fr>



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE N° 125 AVRIL 2017

- Editorial
- Extraits des délibérations du Conseil Municipal.
- Informations municipales.
- Informations diverses
- Informations de l'A.A.S.C.

Le conseil municipal en sa séance du 5 avril vient de voter son budget pour l'année 2017.

Compte tenu de notre réserve d'auto financement nous pouvons cette année encore conserver nos taux d'imposition des années précédentes malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'état.

Seules les dépenses d'investissements futurs pourraient justifier une hausse de la fiscalité communale.

Des investissements qui seront principalement consacrés à la rénovation et à l'accessibilité de nos bâtiments publics et à la réalisation toujours d'actualité d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement au Chapon.

Vous lirez dans les pages suivantes un peu plus de détails sur ces budgets.

Quant à la fiscalité des ménages à la communauté urbaine GPS&O, elle reste elle aussi inchangée.

Enfin, je voudrais pour terminer cet édito, féliciter tous ceux qui procèdent régulièrement à la taille des haies de végétaux donnant sur le domaine public, tous ceux qui respectent leur voisinage en n'émettant pas de nuisances sonores, tous ceux qui respectent la circulation des piétons en ne se garant pas sur les trottoirs, etc.

En une phrase, toutes celles et ceux qui ont un sens civique développé et vous êtes nombreux.

Bonne lecture de ce 125 ième numéro du bulletin municipal.

Le Maire

Alain BERTRAND



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/02/ 2017.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Jean-Pierre DEVISME, Noël GUYOMARD, Jocelyne GUILLAUME, Mme Elisabeth DOS SANTOS, Nadège DELLAROSA, Julien HERON, André MOULAGER, Miguel OURSEL et Joseline PAYEN.

ABSENT EXCUSE : M. Didier DURIEZ

ABSENTE : Mme Solange DEVANNES.

A l'ordre du jour

DEFINITION DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé au Conseil que, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, créée au 1^{er} janvier 2016, est compétente depuis cette date pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Avant 2016, cette compétence était exercée par les communes et parfois par certains établissements publics pour la voirie reconnue d'intérêt communautaire.

Pour organiser ce transfert de compétence à l'échelon communautaire, la CU, en accord avec ses communes, a conclu des conventions de gestion transitoire pour l'année 2016.

La compétence voirie à l'échelle communautaire est exercée depuis le 1^{er} janvier 2017 et emporte le transfert de l'ensemble des voies concernées à la Communauté Urbaine.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les immeubles et meubles faisant partie du domaine public des communes appartenant à l'agglomération sont affectés de plein droit à la Communauté urbaine.

En cours d'année, des actes authentiques de transfert de propriété seront adoptés.

En conséquence, il est proposé de formaliser par voie de délibération avec les communes membres, la consistance du domaine public routier communautaire mis à disposition de la Communauté urbaine puis transféré en pleine propriété.

S'agissant des voies communales concernées par le transfert, comprend d'une part les voies classées voies communales mais également certaines voies classées en chemin rural (Chemin de Malassis). Il est proposé de classer ce chemin dans le domaine public routier et de procéder à son transfert à la CU. Le classement intervient par simple délibération du conseil municipal conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Il est donc proposé au Conseil :

- D'approuver la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ainsi que la consistance du domaine public routier transféré à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION POUR UNE MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AVEC LE CIG

M. le Maire se réfère au code général des collectivités territoriales, aux différentes lois et articles y référant et mentionne le projet de convention à intervenir entre la Commune et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Il rappelle que le décret susvisé impose aux collectivités et établissements publics la nomination d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière d'hygiène et sécurité), et précise que les collectivités, petites ou moyennes, n'étant pas en mesure de nommer un ACFI au sein de leur personnel compte tenu de la technicité de la matière, cette prestation peut être fournie par le CIG dans le cadre de ses missions facultatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les termes de la convention avec le CIG relative à l'intervention d'un agent pour une mission d'inspection en santé et sécurité,

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention conclue pour une période de 3 ans,

- Rappelle que le coût de la prestation s'établit à partir d'un tarif horaire fixé chaque année. En 2017 celui-ci s'élève à 42 € par heure de travail pour les collectivités de moins de 1 000 habitants.

TRANSFERT DU MARCHÉ TRAVAUX - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE A LA CU GPS&O

Afin de permettre à la CU GPS&O de se doter des moyens et de l'organisation permettant l'exercice effectif de la compétence travaux d'aménagement de voirie, des conventions de gestion provisoire ont été conclues permettant la poursuite de l'exercice de cette compétence par les communes.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/02/ 2017 (suite)

Ces conventions arrivant à leur terme au 31 décembre 2016
« L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le transfert du marché de travaux d'aménagement de voirie rue de la vallée, rue de la Fontaine, Chemin du Pavillon, rue de Fontenay, rue de l'Eglise et rue de la Croix Saint-Nicolas, passé avec l'entreprise WATELET TP.

- d'approuver le transfert de la mission de maîtrise d'œuvre concernant lesdits travaux d'aménagement de voirie, confiée au cabinet Forteau-Faisant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert de ces contrats.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert de ces contrats.

QUESTIONS DIVERSES

1) Rapports eau et assainissement 2015 -

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015.

2) Attribution de compensation de la CU GPS&O pour 2017 -

Pour l'année 2017, la communauté urbaine a adressé à chaque commune membre une première estimation du montant de leur attribution de compensation. Pour notre commune, celle-ci s'élève à ce jour à 33 464.48 €.

Cette attribution provisoire a été calculée sur une première évaluation des coûts relatifs aux charges des compétences transférées par les communes notamment celle concernant la voirie, diminuées des recettes correspondantes.

L'attribution de compensation définitive, une fois actée par le conseil communautaire, sera soumise au vote du conseil municipal.

3) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la communauté urbaine organise trois réunions thématiques en vue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La première est prévue le 21 février à Mantes-la-Jolie sur le thème de « la mobilité et du transport », la deuxième est prévue le 22 février à Limay sur le thème du « développement économique » et la troisième est prévue le 7 mars à Oinville-sur-Montcient sur le thème « aménagement/environnement ».

Les élus municipaux sont invités à y participer.

4) Le contrat rural -

Monsieur le Maire informe l'assemblée du nouveau dispositif concernant le contrat rural simplifiant les modalités d'attribution et les démarches entre le Département et la Région Ile de France.

M. le Maire se propose de prendre contact avec les services compétents afin de voir si certains projets d'aménagement sur nos bâtiments communaux pourraient bénéficier de cette aide.

5) Informations diverses -

- La commune a perçu une somme de 36 742.56 € dans le cadre de la répartition des ressources du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation.

- Les conseillers présents répondent favorablement à la proposition de M. le Maire de renouveler l'opération de distribution de compost comme l'an dernier. Une date reste à définir.

- Les conseillers sont appelés à faire connaître leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives.

- Le repas des anciens aura lieu le samedi 18 mars 2017.

Séance du 05/04/2017

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Jean-Pierre DEVISME, Noël GUYOMARD, Jocelyne GUILLAUME, Elisabeth DOS SANTOS, Nadège DELLAROSA, Julien HERON et André MOULAGER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Joseline PAYEN qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Didier DURIEZ qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth DOS SANTOS et M. Miguel OURSEL qui a donné pouvoir à M. André MOULAGER.

ABSENTE : Mme Solange DEVANNES.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2017 (suite)

A l'ordre du jour :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Le conseil municipal examine le compte administratif de la commune retraçant toutes les dépenses et les recettes réalisées en 2016. Celui-ci est conforme au compte de gestion 2016 établi par le Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

Dépenses	Recettes
Fonctionnement : 337 684.05 €	537 398.87 € soit un excédent de 199 714.8€
Investissement : 39 856.02 €	847 735.72 € soit un excédent de 807 879.70€

VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les taux des trois taxes locales pour 2017 seront identiques à ceux de l'année dernière, à savoir :

Taxe d'Habitation :	5.57%
Taxe Foncière sur le Bâti :	11.40%
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	39.76%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2017.

En investissement, le bassin de rétention du Chapon et les travaux sur les bâtiments sont les opérations principales. Il est proposé l'achat d'une désherbeuse thermique d'un montant de 2 750 € HT qui pourrait être mutualisé avec la commune de Fontenay-Mauvoisin et le remplacement d'une partie du matériel informatique pour un coût de 1 971 € HT.

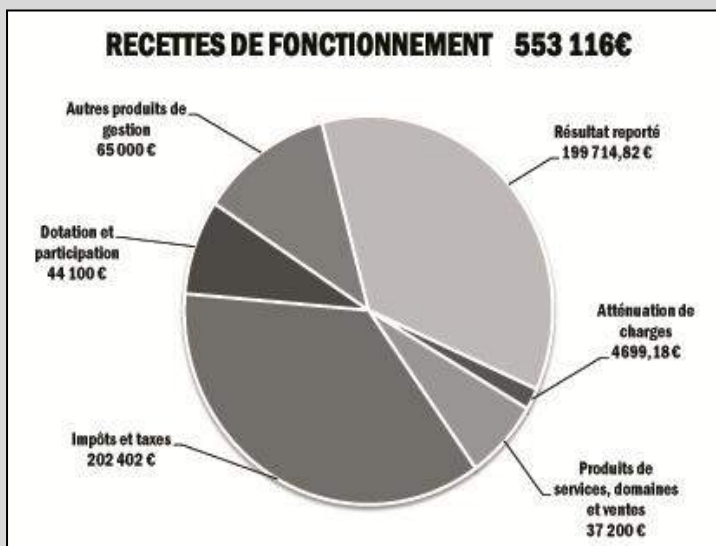
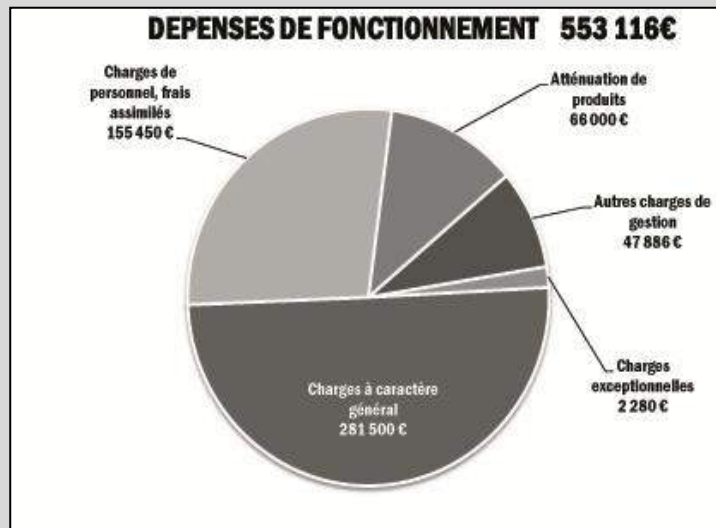
Il est également prévu d'acheter six nouvelles cases pour le columbarium pour un montant de 2 625 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOpte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 553 116 €
Investissement : Dépenses = Recettes = 835 879 €

BUDGET PRIMITIF 2017



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2017 (suite)

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE INGENIERY'

L'agence départementale IngénierY', Etablissement Public Administratif créé en 2014 à l'initiative du Conseil Départemental des Yvelines, accompagne dans leurs projets toutes les communes rurales remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- avoir moins de 2 000 habitants,
 - être situées dans le Territoire d'Action Départementale « Centre Yvelines » ou « Sud Yvelines » quel que soit leur seuil de population – excepté Rambouillet ;
- et tout établissement public intercommunal ou mixte du département.

Cet établissement public est cogéré par le Conseil Départemental et les Maires des Yvelines. IngénierY dispense une assistance technique, administrative mais aussi juridique et financière aux élus pour la réalisation de leurs projets d'investissement sur des opérations de construction, d'extension, rénovation de bâtiments ou d'équipements public, aménagement de logements, travaux de voirie, assainissement mais aussi sur l'élaboration de contrats ruraux ou la passation et l'exécution de marchés.

Elle a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif précédemment défini.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'y adhérer afin de bénéficier de leur aide pour l'élaboration d'un contrat rural, la cotisation annuelle étant de 0,70 € par habitant soit, pour 2017, un montant de 396.20 € pour notre commune.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence d'Ingénierie départementale, IngénierY', et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale « IngénierY' »
- Approuve les statuts de l'Agence.

PROJET SNCF DE LA LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

M. le Maire présente aux conseillers les cartes des différentes options de fuseaux de passage de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) entre Mantes-la-Jolie et Evreux.

Le conseil municipal considère l'importance de l'impact économique, environnemental et sociétal de ce projet sur notre commune et décide de prendre la motion suivante :

Vu les différents tracés de la Ligne Nouvelle Paris Normandie proposés par la SNCF entre Mantes-la-Jolie et Evreux,

Vu que la commune de Jouy-Mauvoisin se trouve sur un des tracés (côté sud) présentés par la SNCF pour cette nouvelle ligne,

Considérant qu'au terme de la phase actuelle d'études et de concertation, SNCF-réseau a défini plusieurs zones de passage de la LNPN sur chacune des sections prioritaires et que c'est au sein de ces zones de passage que le tracé précis de la LNPN sera recherché à partir de 2017,

Considérant son coût économique exorbitant pour gagner quelques minutes entre Mantes-la-Jolie et Evreux alors qu'on va sacrifier plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles,

Considérant que toutes les zones de passage proposées génèrent des impacts potentiels très importants sur les espaces urbanisés et habités (habitat, zones d'activités, espaces verts urbains), les espaces agricoles voire sur certains espaces naturels, et sur les paysages du territoire,

Considérant les nuisances écologiques qui en traversant le territoire se traduisent par :

- La disparition de surfaces agricoles.
- La mise à mal des zones naturelles (ZNIEFF, NATURA 2000, zones humides) que l'Etat nous impose de préserver dans nos documents d'urbanisme PLU ;
- La consommation de terres agricoles en contradiction avec nos documents d'urbanisme. Lors de l'élaboration du PLU, le conseil municipal de Jouy-Mauvoisin a dû ramener son potentiel de surface urbanisable à l'horizon 2020 pour être en conformité avec les objectifs de développement durable de l'Etat alors que le projet LNPN va en consommer de façon conséquente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour dont 3 pouvoirs et 1 voix contre) émet un avis défavorable sur les zones de passage de la Ligne Nouvelle Paris Normandie par SNCF-réseau pour la section Mantes-Evreux.

Cette décision sera transmise aux autorités administratives ainsi qu'aux responsables du projet LNPN.

(Voir carte page 11).

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les élèves de JOUY-MAUVOISIN (du CP au CM2) sont partis en classe de neige du 22 au 28 janvier. Un séjour parfaitement réussi.



Les enfants et les enseignants vous envoient un petit coucou de la Toussuire où la classe de neige se passe très bien. Merci encore à la municipalité (*et aux amateurs de couscous*) de nous avoir aidés à financer ce séjour.

Le repas des anciens à la salle Polyvalente



Invitation avait été donnée à nos »anciens» pour le traditionnel repas organisé cette année le 18 mars. Pas moins de 40 convives ont répondu « présent », ils se sont retrouvés à la salle polyvalente.

Discussions, échanges et repas convivial ont été au menu de cet après- midi agréable !

INFORMATIONS MUNICIPALES

DISTRIBUTION DE COMPOST

Comme les années précédentes une bonne cinquantaine de Joyaciens ont pu profiter de la distribution gratuite du compost issu du ramassage des déchets verts.



Monsieur le maire et les conseillers municipaux se sont mobilisés dans la bonne humeur pour réaliser cette distribution.



Avis aux amateurs : Des parcelles sont disponibles aux « Jardins familiaux ». Les personnes intéressées sont priées de s'adresser en mairie.

DECHETS VERTS & ENCOMBRANTS

La collecte des déchets verts a repris depuis le 4 avril dernier, elle aura lieu chaque mardi à partir de 13h00, vous pouvez ainsi vous abstenir de sortir vos conteneurs la veille au soir



Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 23 mai 2017. D'ici là vous pouvez aller faire une petite visite des installations de la nouvelle déchetterie de la Vaucouleurs.

NOUVELLE DECHETTERIE DE LA VAUCOULEURS

Depuis le 1^{er} mars 2017, la communauté urbaine GPS&O a mis en service la nouvelle déchetterie de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville

Située en bordure du parc d'activités de La Vaucouleurs et le long de la RD 113, elle est accessible à tous les habitants des communes membres de GPS&O.

Jusqu'à 4 000 tonnes de déchets pourront être prises en charge chaque année au sein de cet équipement doté de 12 bennes, de locaux de stockage et d'une zone spécifique pour déposer objets ou meubles en vue de leur donner une seconde vie.



L'accès est gratuit pour les particuliers avec un véhicule de tourisme avec ou sans remorque, et payant pour ceux se présentant avec un autre type de véhicule (camion plateau). Se munir d'une pièce d'identité, de la carte grise ou d'un justificatif de domicile.

Déchets acceptés : ameublement, cartons, déchets ménagers spéciaux (acides, peintures, essences, solvants), déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles de vidange, encombrants, métaux, bois, journaux et revues, déchets verts, déblais et gravats, batteries, cartouches d'encre, radiographies, textiles, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles alimentaires, verres.

Déchets refusés : ordures ménagères, bouteilles de gaz, produit à base d'amiante, Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI).

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h ; samedi de 9h à 18h ; dimanche de 9h à 12h (fermeture les mardis et les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

Adresse : Chemin des Larrons à Mantes-la-Ville (accessible depuis la RD 113).

Infos : gpseo.fr - 01 34 76 01 84.

La déchetterie des Closeaux à Buchelav est toujours ouverte.

DON DE LIVRES SCOLAIRES



Sollicitée par l'association "Graines de joie"

La municipalité de Jouy-Mauvoisin a fait don de livres scolaires périmés à destination du Brésil et du Burkina Faso.



INFORMATIONS MUNICIPALES

ETAT CIVIL



CARNET BLANC :

Tous nos vœux de bonheur à
M. DO VALE Cyril et **Mme MONDET Claire**, rue de la Vallée, dont le mariage a été célébré le 4 février 2017.



Les élections présidentielles et législatives se dérouleront respectivement :
Les 23 avril et 7 mai 2017
et les 11 et 18 juin 2017

Le bureau de vote se tiendra à la Salle des Loisirs,
Rue des Cornouillers
et sera ouvert de 8h00 à 20h00

Prière de vous munir de votre nouvelle carte d'électeur



APERITIF DE L'ETE



Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal seront heureux de vous accueillir le vendredi 23 juin 2017 à partir de 19h00 à la salle Polyvalente pour fêter l'arrivée de l'été et vous souhaiter de bonnes vacances.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE.

A la « UNE » de ce bulletin vous avez pu découvrir quelques photos de différents travaux réalisés (ou en cours) sur l'ensemble de la commune.

Tous n'y figurent pas, mais on pourra noter par ordre d'importance les aménagements suivants :

- Création d'un escalier d'accès à l'aire de jeux de la « Ferme » à partir de la rue des cornouillers.
- Aménagement du massif de fleur à droite de l'entrée de la mairie.
- Pose de barrières de sécurité près de l'école sur la RD 110.
- Aménagement d'une sente rue de la Croix St Nicolas.
- Réfection des trottoirs au « Pavillon ».
- Création d'un sanitaire handicapé à l'école.
- Réfection du tapis de la rue de la vallée.



Les abonnements sont renouvelables depuis le 1^{er} avril 2017

Les tarifs sont les suivants :

44€ à l'année pour une famille Joyacienne.

89€ à l'année par personne non résidente.

18€ à l'année par carte invité.

CEREMONIE DE REMISE DES NOUVELLES CARTES D'ELECTEURS

Le lundi 3 avril s'est tenue en mairie la cérémonie de remise des cartes électorales aux Jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale.

Après avoir écouté le discours de M. le Maire sur l'Engagement Citoyen, les présents (une dizaine) se sont vus remettre leur première carte électorale.

La cérémonie s'est achevée autour d'un pot en toute simplicité.



Le Théâtre des Oiseaux propose d'organiser sur notre commune, comme en 2014, une répétition publique de son Groupe Jeune Théâtre Intercommunal (jeunes de 13 à 17 ans) afin de faire découvrir cet atelier de recherche et de réalisation théâtrales destiné aux jeunes du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Cette répétition, ouverte au tout public en entrée libre, devrait avoir lieu le vendredi 16 juin 2017 à la salle polyvalente en début de soirée.

Une information sera distribuée dans toutes les boîtes à lettres de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

DERATISATION

Désormais la commune ne fournira plus de raticide aux particuliers.

Les employés communaux procéderont à la dératisation lorsqu'il sera constaté la présence de rongeurs sur le domaine public.

VELO Le casque devient obligatoire pour les jeunes enfants.



De 2011 à 2015, 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo : 26 ont été tués et 442 ont été hospitalisés. 91 % de ces accidents se sont déroulés en agglomération, rappelle le ministère de l'Intérieur.



Votre partenaire CNAV vous informe

Le rendez-vous en agence retraite ;

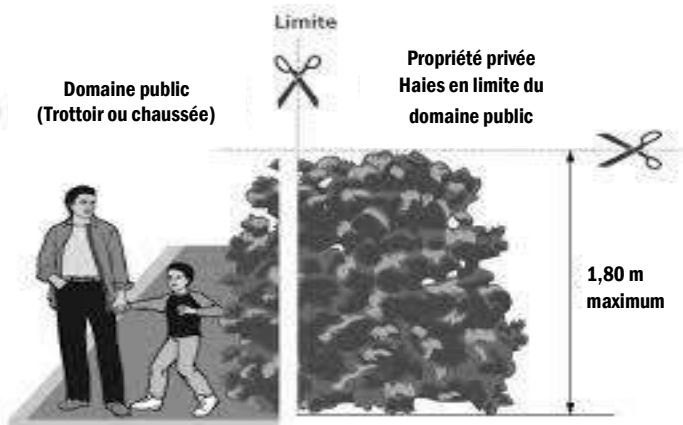
Désormais, afin de garantir un accueil de qualité le réseau d'agences retraite reçoit uniquement sur rendez vous avec un conseiller, il suffit à l'assuré d'en faire la demande via son espace personnel sur www.lassurance retraite.fr ou au 3960*.

C'est pratique :

Les entretiens avec un conseiller se déroulent dans l'agence la plus proche du domicile de l'assuré, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. L'assuré peut choisir la date souhaitée (selon les disponibilités).

TAILLE ET ELAGAGE DES HAIES DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les haies donnant sur le domaine public ne doivent ni empiéter sur ce dernier ni dépasser 1.80 m de hauteur.



BRUITS DE VOISINAGE

Les beaux jours arrivent, portes et fenêtres ouvertes, nous sommes plus sensibles aux bruits de voisinage.



Certaines activités telles que l'utilisation d'appareils électroménagers, le jardinage, le bricolage ou les travaux de réparation ne peuvent être effectuées que de :

8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 du lundi au vendredi
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi.

Certains équipements comme les ventilateurs, les climatiseurs, les pompes à chaleur, les équipements de piscines, ainsi que d'autres sources de bruits telles que : cris d'animaux, appareils de diffusion de musique, jeux bruyants, pétards et feux d'artifice, fêtes familiales ne sont pas soumis à des horaires et doivent être réduits au strict minimum à toutes heures du jour et de la nuit.



DECHETS FORET DE ROSNY

Nombreux sont ceux qui ont constaté lors de randonnées pédestres dans la forêt de Rosny, Chemin du Chêne Mademoiselle, un dépôt sauvage de déchets de toutes natures.

Celui-ci est situé sur la commune de Perdreauville et une procédure, initiée il y a deux ans, est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

FORET DE ROSNY

La forêt de Rosny aménagée et gérée par l'Agence des espaces verts vient d'obtenir la certification FSC (Forest Stewardship Council).

Ce label engage l'AEV à respecter plusieurs règles permettant d'exploiter la forêt, d'assurer sa régénération, son entretien et son ouverture au public tout en préservant les espèces animales et végétales. Par ailleurs, il garantit au consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées de manière responsable.

Engins à moteur interdits !

L'AEV, n'a de cesse de le rappeler, la pratique de sports à moteur comme les quads, les motos et les 4x4 est formellement interdite en forêt de Rosny

Ce qu'il faut retenir :

- les contrevenants sont passibles d'une amende de 90 à 135 €, avec selon les cas, une saisie de leur véhicule ; **Les peines sont alourdies en cas de circulation hors-piste !**

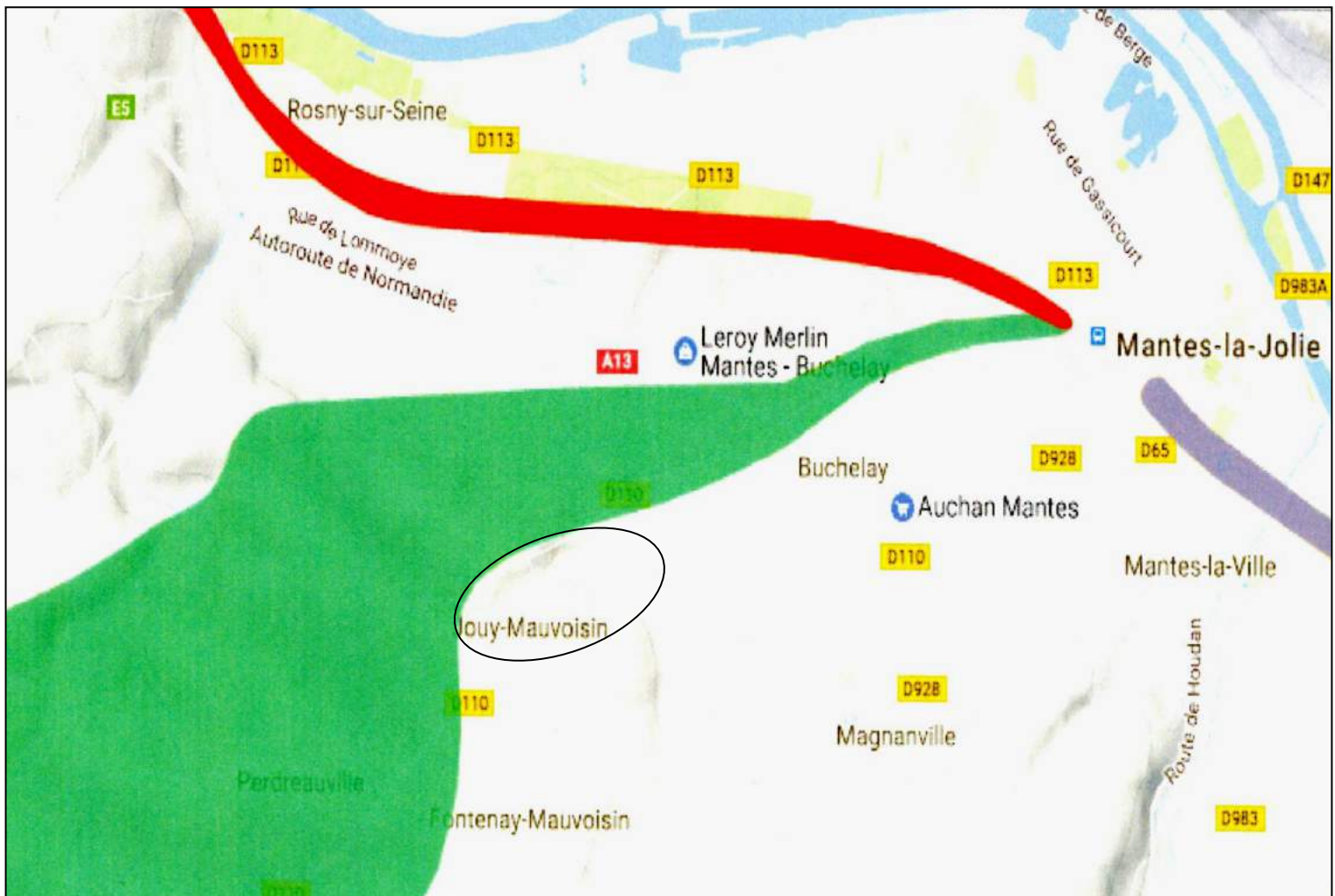
- lorsque le délit est assorti d'un défaut d'assurance, de permis de conduire ou d'immatriculation, les détenteurs des véhicules à moteur sont présentés à l'officier de police judiciaire et risquent une peine prononcée par le Tribunal de police.

La circulation des engins à moteur dans la forêt de Rosny nuit à la tranquillité et à la sécurité des promeneurs

Elle a en outre des conséquences importantes sur les milieux naturels et un impact non négligeable sur le budget de l'AEV consacré à l'entretien de la forêt.

Pour exemple, pas moins de 8 barrières anti-intrusion ont été cassées ou dégradées pour un coût de 3 300 € TTC.

LA LIGNE NOUVELLE PARIS - NORMANDIE



Faisant suite au débat public, un nouveau cycle d'études préalables à l'enquête d'utilité publique (EPEUP), en trois étapes successives, couplé à une concertation continue va permettre d'affiner les caractéristiques du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie.

Au-delà du passage à Mantes-la-Jolie deux zones de passage sont à l'étude. En rouge, la zone envisagée pour le tracé Nord, en vert celle envisagée pour le tracé Sud.

On remarquera que la zone envisagée pour le tracé sud couvre un large secteur avec un passage possible auprès de la zone d'habitation de Jouy-Mauvoisin (ovale en trait noir).



A.A.S.C. – Jouy-Mauvoisin

Le concert de « Chants Ukrainiens »

Les Joyaciens ont malheureusement boudé en grande majorité cette manifestation qui a néanmoins été fort appréciée des spectateurs ayant fait le déplacement. Bien que déçus par ce manque d'intérêt nous en avons cependant retiré une grande satisfaction tant par la qualité du spectacle que par l'ambiance qui a régné tout au long de cette soirée. Les spectateurs ont pu partager quelques instants en toute convivialité avec les choristes à la fin de la représentation. Ces derniers n'ont pas hésité à vanter la qualité de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que celle de nos installations. Quelques photos de la soirée ci-dessous.....



NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS



Randonnée Pédestre

JOUY - MAUVOISIN

Samedi 22 avril 2017

La butte
La vallée de la Taupe

Parcours : 8 km
Durée environ 2h00

Départ 9h00 Place de la Mairie
Une petite collation sera servie au retour
pour reprendre des forces.

Inscriptions et renseignements : 06 83 05 82 87
où : aasc-jm@orange.fr

Certaines personnes nous ont demandé pourquoi nous avons choisi un samedi..... C'est malheureusement à cause d'un problème de disponibilité. Nos excuses à ceux qui ne pourront pas se joindre à nous.

BOURSE AUX LIVRES
SALLE POLYVALENTE
JOUY-MAUVOISIN

10 JUIN 2017
10H30-16H30
Entrée Libre

EXPOSANTS = 5 EUROS/M
INSCRIPTIONS **06 83 05 82 87**
Date Limite 6 JUIN 2017

Attention : Il n'y aura qu'une trentaine de mètres d'exposition à l'intérieur de la salle. Si besoin, nous ouvrirons des emplacements sous abri à l'extérieur.